



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 27 juin 2025

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2025
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Abrogation de la délibération n° 2025/02 du 12 février 2025
 2. Fixation du nombre d'adjoints
 3. Election du 8^{ème} adjoint
 4. Fixation des indemnités des élus pour le Maire, les huit adjoints et les deux conseillers délégués
 5. Répartition des sièges au Conseil Communautaire
 6. Signature protocole d'accord entre la commune et M. Adrien Boule
 7. Dénomination ilot de verdure situé 11 rue du Président Wilson
 8. Bilan d'activité annuel 2024 de la CCVO3F
 9. R.O.D.P. Redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité
 10. Rattrapage des amortissements par opération non-budgétaire via le compte 1068
 11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lisa Forever

Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts